

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2013**

En date du 25 mars 2013, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le 2 avril, à 19h00.

Ordre du Jour :

*** Dossiers présentés par M. HÉRITIE, MAIRE**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2013

*** Dossiers présentés par M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire**

- Autorisation de Programme n°1 : Construction de l'école élémentaire Aimé CESAIRE - Modification
- Comptes Administratifs - Exercice 2012
- Comptes de Gestion - Exercice 2012
- Affectation des résultats 2012 - Budget Général
- Affectation des résultats 2012 - Budget des Activités Culturelles
- Affectation des résultats 2012 - Budget SPIC-Transport de Personnes
- Budgets Primitifs 2013
- Contributions directes - Vote des taux 2013
- Subventions aux associations - Exercice 2013
- Participation 2013 - Organisme de Gestion de l'École privée Saint-Michel - Saint-Pierre
- Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - FDAEC 2013 - Autorisation

*** Dossier présenté par M. CASAURANG, Adjoint au Maire**

- Réforme des rythmes scolaires - Information

*** Dossier présenté par M. LAGOFUN, Adjoint au MAIRE**

- Rapport annuel 2012 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Information

*** Dossier présenté par Mme BRET, Adjointe au Maire**

- Tarifs manifestations culturelles - 1er semestre 2013 - complément

*** Dossier présenté par M. GUENDEZ, Conseiller Municipal délégué**

- Création et suppression de postes - Mise à jour des effectifs de la commune

PRESENTS : M. HERITIE, Maire, Mme KORJANEVSKI, M. CROUGNEAU, M. CASOURANG, M. LAGOFUN, Mme BRET, M. COMBE, Mme DEGAN, M. MALBET Adjoint au Maire, Mme GARCIA, M. SICRE, M. GIROU, M. ALTUNA, Mme LAHAIE, Mme BOUZIGUES, Mme DOSMAS, M. GUENDEZ, M. GIRAUD, Mme MONTAVY, Mme BLEIN, M. GUEDON, Mme FAUGERE, Mme CLAVERE, M. RODRIGUEZ, Mme SCHWEBEL, M. CAILLAUD, M. MOREL, M. POULAIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme MALIDIN, Mme PAILLET, Mme DE PEDRO BARRO, Mme GUERIN, M. EYILI

POUVOIRS :

Mme MALIDIN a donné pouvoir à M. CROUGNEAU

Mme PAILLET a donné pouvoir à Mme KORJANEVSKI

Mme GUERIN a donné pouvoir à Mme DEGAN

M. EYILI a donné pouvoir à M. CAILLAUD

28 présents

5 absents

4 pouvoirs

Soit : 32 votants

Monsieur le MAIRE propose la désignation d'une secrétaire de séance en la personne de Madame DEGAN et demande s'il y a d'autres candidatures.
Madame DEGAN est désignée à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 25 février 2013

Monsieur POULAIN souhaite apporter des rectificatifs qui, selon lui, n'apparaissent pas dans le compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à la majorité sans les modifications demandées (vote contre de M. POULAIN).

Dossiers présentés par Monsieur CROUGNEAU, Adjoint au Maire

N° 27/13 **Autorisation de Programme n° 1 : Construction de l'école élémentaire Aimé CESAIRE - Modification**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2009 créant l'autorisation de Programme n°1 liée à la construction de l'école élémentaire Aimé Césaire ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2010 prenant acte de la modification du calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2012 modifiant l'autorisation de programme initiale ;

VU les montants des marchés attribués et les réalisations au 31/12/2012 ;

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de réajuster le montant de l'Autorisation de Programme n°1 et de réajuster les crédits de paiements sur 2013 de la façon suivante :

Chap	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME			Total mandaté au 31/12/2012	CP ouverts au titre de l'exercice 2013
		AP totale modifiée au 02/04/2012	Ajustements	AP totale ajustée		
	DEPENSES	5.128.860,91 €	54.253,15 €	5.183.114,06 €	4.934.565,02 €	250.450 €
	Frais d'études	619.571,18 €	100,00 €	619.671,18 €	607.072,14 €	12.500 €
	Frais d'insertion	6.662,57 €	-	6.662,57 €	6.662,57 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	626.233,75 €	100,00 €	626.333,75 €	613.734,71 €	12.500 €
	Terrains	118.950,00	-	118.950,00 €	0,00 €	118.950 €
	Construction					
	bâtiment scolaire	0,00	22.000 €	22.000 €		22.000 €
	Réseaux divers	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	
	Matériels informatiques	30.000,00 €	-5.136,55 €	24.863,45 €	24.863,45 €	
	Mobilier	47.500,00 €	- 5.772,76 €	41.727,24 €	41.727,24 €	
	Autres	16.883,00 €	3.256,11 €	20.139,11 €	20.139,11 €	
21	Immobilisations corporelles	213.333,00 €	14.346,80 €	227.679,80 €	86.729,80 €	140.950 €
	Constructions	4.289.294,16 €	41.806,35	4.329.100,51 €	4.234.100,51 €	97.000 €
23	Immobilisations en cours	4.289.294,16 €	41.806,35 €	4.329.100,51 €	4.234.100,51 €	97.000 €

DIT que les crédits de paiement 2013 correspondant au solde de l'autorisation de programme, seront inscrits dans le Budget Primitif 2013 de la Commune,

DIT que les dépenses seront équilibrées avec les recettes prévisionnelles suivantes :

- Participation de la CUB :	1.800.000,00 €
- Participation du Conseil Général :	225.175,00 €
- F.C.T.V.A. :	801.419,00 €
- Autofinancement :	1.000.000,00 €
- Emprunt :	1.356.520,06 €

ADOpte à l'unanimité

N° 28/13

Comptes Administratifs - Exercice 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU les Comptes Administratifs de l'exercice 2012 des budgets de la Commune, des Activités Culturelles et SPIC-Transport de personnes dressés par M. le Maire ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2013 ;

CONSIDERANT que Monsieur Michel HERITIE, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances des budgets de la Commune d'Ambarès et Lagrave, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées

APRES QUE M. le Maire se soit retiré de la salle, et que le doyen ait été désigné pour présider ce vote,

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les Comptes Administratifs 2012 des budgets de la Commune :

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
	B.P. 2012	C.A. 2012		B.P. 2012	C.A. 2012
Charges à caractère général c/011	3 069 397,00	2 975 458,06	Excédent antérieur reporté c/002	868 775,72	-
Charge de personnel c/012	8 009 500,00	7 993 757,66	Atténuation de charges c/013	55 500,00	61 425,47
Atténuation de produits c/014	74 223,00	61 637,84	Produits des services c/70	932 550,00	1 003 886,92
Dépenses imprévues c/022	643,00	0,00	Produits financiers C/76	0,00	5,25
Virement à la section invest. c/023	2 266 475,00	-	Impôts et taxes c/73	10 219 929,21	10 231 145,80
Opérations de section à section c/042	450 070,00	1 070 172,16	Opérations de section à section c/042	90 566,00	100 173,01
Autres charges de gest° courante c/65	1 345 820,00	1 316 621,96	Dotations et participations c/74	3 587 691,60	3 780 313,52
Charges financières c/66	383 000,00	381 827,21	Autres produits gest° courante c/75	27 650,00	26 168,38
Charges exceptionnelles c/67	520 760,00	518 228,67	Produits exceptionnel c/77	337 225,47	973 725,46
Provisions, amortissements c/68	0,00	0,00	Reprise sur provision c/78	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	16 119 888,00	14 317 703,56	FONCTIONNEMENT	16 119 888,00	16 176 843,81

I N V E S T I S S E M E N T			I N V E S T I S S E M E N T		
	B.P. 2012	C.A. 2012		B.P. 2012	C.A. 2012
Solde d'exécution d'invest. reporté c/001	819 349,97	819 349,97	Solde d'exécuto d'invest. reporté c/001	0,00	-
Subvention d'équipement rev. c/204	8 505,00	1 505,00	Virement de la section de fonct c/021	2 266 475,00	-
Remboursement d'emprunts c/16	2 669 507,86	2 668 107,21	Dotations - Fonds divers c/10	2 630 559,27	2 563 502,33
Participations c/26	17 160,00	17 160,00	Subventions d'investissement c/13	338 079,73	46 146,70
Immobilisations incorporelles c/20	549 132,33	252 878,62	Emprunts et dettes c/16	5 315 000,00	5 325 000,00
Immobilisations corporelles c/21	2 634 167,53	1 493 554,52	Cessions c/024	651 250,00	0,00
Immobilisations en cours c/23	4 866 309,31	3 743 547,92	Opération patrimoniales c/41	80 000,00	51 003,96
Opérations de section à section c/040	90 566,00	100 173,01	Immo. Corporelles c/21	0,00	0,00
Subventions d'investissement c/13	0,00	0,00	Opérations de section à section c/040	450 070,00	1 070 172,16
Opérations patrimoniales c/41	80 000,00	51 003,96	Prêts c/027	3 264,00	3 264,00
Dépenses imprévues c/020	0,00	0,00			
INVESTISSEMENT	11 734 698,00	9 147 280,21	INVESTISSEMENT	11 734 698,00	9 059 089,15

des Activités Culturelles

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
	B.P. 2012	C.A. 2012		B.P. 2012	C.A. 2012
Charges à caractère général c/011	180 000,00	158 333,98	Atténuation de charges c/64	0,00	0,00
Charge de personnel c/012	232 450,00	219 006,31	Excédent antérieur reporté c/002	64 864,60	-
Autres charges de gest° courante c/65	0,00	0,00	Produits des services c/70	9 085,40	13 825,98
Charges exeptionnelles c/67	500,00	0,00	Dotations et participations c/74	339 000,00	323 530,06
Provisions C/68	0,00	0,00	Produits exceptionnel c/77	0,00	570,74
			Prise en charge déficic c/75	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	412 950,00	377 340,29	FONCTIONNEMENT	412 950,00	337 926,78

et du SPIC-Transport de personnes

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
EXPLOITATION			EXPLOITATION		
	B.P. 2012	C.A. 2012		B.P. 2012	C.A. 2012
Charges à caractère général c/011	61 500,00	53 004,37	Excédent antérieur reporté c/002	14 651,25	-
Autres charges de gest° courante c/65	300,00	69,75	Produits des services c/70	13 348,75	13 810,58
Charges exeptionnelles c/67	200,00	21,20	Dotations et participations c/74	34 000,00	34 000,00
Charges financières c/66	0,00	0,00	Produits exceptionnels c/77	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	62 000,00	53 095,32	FONCTIONNEMENT	62 000,00	47 810,58

DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés comme annulés.

ADOpte à la majorité 27 voix POUR
4 voix CONTRE (M. POULAIN, M. CAILLAUD, M. MOREL, M. EYILI)

N° 29/13

Comptes de Gestion - Exercice 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

VU les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion de l'exercice 2012 des budgets de la Commune, du SPIC Transport de personnes et des Activités Culturelles ;

CONSIDERANT que les résultats des Comptes de Gestion dressés par M. le Trésorier sont identiques à ceux constatés dans les Comptes Administratifs ;

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les Comptes de Gestion de l'exercice 2012 des budgets de la Commune, du SPIC Transport de personnes et des Activités Culturelles.

ADOpte à la majorité 28 voix POUR
4 voix CONTRE (M. POULAIN, M. CAILLAUD, M. EYILI, M. MOREL)

N° 30/13

Affectation des résultats 2012 - Budget Général

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2012 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2013 ;

APRES AVOIR DELIBERE

PROCEDE à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

Excédent de l'exercice :	1.859.139,85 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	868.775,72 €
Résultat de clôture à affecter (A) :	2.727.915,57 €

- Résultat réel de financement de la section d'investissement

Déficit de la section d'investissement de l'exercice :	- 1.268.841,09 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 001 du CA</i>) :	-
819.349,97 €	

Excédents de fonctionnement capitalisés de l'exercice antérieur (<i>ligne 1068 du CA</i>) :	2.000.000,00 €
---	----------------

Résultat comptable cumulé (déficit) : - 88.191,06 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	1.961.952,15 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	1.250.723,65 €

Solde des restes à réaliser : - 711.228,50 €

Soit un Déficit de financement : - 799.419,56€

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- En couverture du besoin réel de financement :	0,00 €
+ En dotation complémentaire en réserve :	800.000,00 €
Soit un total affecté à la section d'investissement	800.000,00 €

(Recette budgétaire 1068 du BP 2013)

- En excédent reporté à la section de fonctionnement	1.927.915,57 €
--	-----------------------

(Recette budgétaire 002 du BP 2013)

ADOPTE à la majorité 28 voix POUR
4 voix CONTRE (M. POULAIN, M. CAILLAUD, M. EYILI, M. MOREL)

N° 31/13 Affectation des résultats 2012 - Budget des Activités Culturelles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2012 ;
VU l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2013 ;

En l'absence de section d'investissement ;

APRES AVOIR DELIBERE

AFFECTE la totalité du résultat 2012 en section de fonctionnement, comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

Déficit de l'exercice :	-39.413,44 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	64.864,60 €
Résultat de clôture à affecter (A) :	25.451,16 €

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- En excédent reporté à la section de fonctionnement	25.451,16 €
--	--------------------

(Recette budgétaire 002 du BP 2013)

ADOPTE à la majorité 28 voix POUR
4 voix CONTRE (M. POULAIN, M. CAILLAUD, M. EYILI, M. MOREL)

N° 32/13 Affectation des résultats 2012 - Budget SPIC - Transport de Personnes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2012 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2013 ;

En l'absence de section d'investissement ;

APRES AVOIR DELIBERE

AFFECTE la totalité du résultat 2012 en section de fonctionnement, comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

Déficit de l'exercice :	- 5.284,74 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	14.651,25 €
Résultat de clôture à affecter (A) :	9.366,51 €

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- **En excédent reporté à la section de fonctionnement** **9.366,51 €**
(Recette budgétaire 002 du BP 2013)

ADOPTÉ à la majorité 28 voix POUR
4 voix CONTRE (M. POULAIN, M. CAILLAUD, M. EYILI, M. MOREL)

Budgets Primitifs 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU les B.P. 2013 de la Commune,

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
	B.P. 2013			B.P. 2013	
Charges à caractère général c/011	3 063 207,00		Excédent antérieur reporté c/002	1 927 915,57	
Charge de personnel c/012	8 113 000,00		Atténuation de charges c/013	55 000,00	
Atténuation de produits c/014	82 379,00		Produits des services c/70	856 670,00	
Dépenses imprévues c/022	335 115,57		Produits financiers C/76	0,00	
Virement à la section invest. c/023	2 300 000,00		Impôts et taxes c/73	10 507 917,00	
Opérations de section à section c/042	484 311,00		Opérations de section à section c/042	88 153,00	
Autres charges de gest° courante c/65	1 396 856,00		Dotations et participations c/74	3 552 391,00	
Charges financières c/66	419 778,00		Autres produits gest° courante c/75	11 600,00	
Charges exceptionnelles c/67	827 300,00		Produits exceptionnel c/77	22 300,00	
Provisions, amortissements c/68	0,00		Reprise sur provision c/78	0,00	
FONCTIONNEMENT	17 021 946,57		FONCTIONNEMENT	17 021 946,57	
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
	B.P. 2013			B.P. 2013	
Solde d'exécution d'invest. reporté c/001	88 191,96		Solde d'exéc° d'invest. reporté c/001	0,00	
Subvention d'équipement rev. c/204	7 000,00		Virement de la section de fonct c/021	2 300 000,00	
Remboursement d'emprunts c/16	2 705 412,00		Dotations - Fonds divers c/10	1 573 982,00	
Participations c/26	0,00		Subventions d'investissement c/13	265 982,65	
Immobilisations incorporelles c/20	500 000,00		Emprunts et dettes c/16	2 719 800,00	
Immobilisations corporelles c/21	1 800 000,00		Cessions c/024	0,00	
Immobilisations en cours c/23	1 700 000,00		Opération patrimoniales c/41	635 000,00	
Opérations de section à section c/040	88 153,00		Immo. Corporelles c/21	0,00	
Subventions d'investissement c/13	200 000,00		Opérations de section à section c/040	484 309,00	
Opérations patrimoniales c/41	635 000,00		Prêts c/027	6 528,00	
Dépenses imprévues c/020	261 844,69				
INVESTISSEMENT	7 985 601,65		INVESTISSEMENT	7 985 601,65	

des Activités Culturelles

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
FONCTIONNEMENT		B.P. 2013	FONCTIONNEMENT		B.P. 2013
Charges à caractère général	c/011	121 400,00	Atténuation de charges	c/64	0,00
Charge de personnel	c/012	230 000,00	Excédent antérieur reporté	c/002	25 451,09
Autres charges de gest° courante	c/65	0,00	Produits des services	c/70	5 948,91
Charges exceptionnelles	c/67	0,00	Dotations et participations	c/74	335 000,00
Provisions	C/68	15 000,00	Produits exceptionnel	c/77	0,00
			Prise en charge déficic	c/75	0,00
FONCTIONNEMENT		366 400,00	FONCTIONNEMENT		366 400,00

et du SPIC Transport de personnes présentés,

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
EXPLOITATION		B.P. 2013	EXPLOITATION		B.P. 2013
Charges à caractère général	c/011	57 800,00	Excédent antérieur reporté	c/002	9 366,51
Autres charges de gest° courante	c/65	300,00	Produits des services	c/70	12 933,49
Charges exceptionnelles	c/67	200,00	Dotations et participations	c/74	36 000,00
Charges financières	c/66	0,00	Produits exceptionnels	c/77	0,00
FONCTIONNEMENT		58 300,00	FONCTIONNEMENT		58 300,00

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur MALBET donne lecture de son intervention :

« Les années se suivent et se ressemblent. A l'instant de voter le budget 2013, les mêmes constats, les mêmes conséquences, les mêmes difficultés à élaborer ce dernier sont toujours présentes. L'on aurait pu légitimement considérer ou espérer que le gouvernement que nous avons porté au pouvoir aurait réorienté par des décisions courageuses en rupture avec 10 ans de gouvernance de droite, la politique menée jusqu'alors et dont les citoyens « apprécient » chaque jour l'héritage. Mais en s'inscrivant dans une politique de rigueur, d'austérité par l'acceptation du pacte de stabilité Européen et soit disant de croissance, le gouvernement ne facilite pas l'élaboration d'un budget municipal qui s'inscrit malgré tout dans ce contexte de régression sociale et économique. Il se traduit, par plus de charges incombant aux communes, moins de dotations, des recettes communales amputées donc moins de moyens pour des besoins sans cesse croissant d'une population fragilisée, confrontée à la précarité, au chômage, à la misère sociale, alors que parallèlement d'autres continuent d'engranger profits, dividendes sans aucune retenue. D'autres choix sont possibles. Les élus communistes et Front de gauche les portent et les porteront avec force et détermination. Nous nous devons de faire ce constat car il induit de fait des conséquences graves sur les budgets des collectivités territoriales. Concernant plus particulièrement le budget de notre commune pour 2013, au sortie d'une année 2012 forte en investissement, nous prenons acte de la volonté de la majorité municipale de maintenir le cap en préparant ceux à venir, de maintenir sa volonté et les moyens d'une politique sociale appropriée aux difficultés croissantes de la population, de maintenir ses politiques culturelles, sportives à un niveau acceptable, de renoncer à l'augmentation des taux d'imposition et de favoriser une politique d'urbanisation et de logements ou le social trouve toute sa place. Nous prenons aussi acte d'avoir abondé aux renforcements des effectifs des services par l'embauche de contrats d'avenir même si cela vient augmenter les charges de personnel et ce n'en déplaie à ceux qui stigmatisent leurs coûts ou sauf à diminuer les effectifs, les salaires ou à abandonner les politiques sociales, culturelles ou sportives... Les élus communistes, Front de Gauche au regard des réalisations, des engagements pris, voteront le budget 2013 mais nous vous invitons à nous soutenir dans le combat contre l'austérité car plus que les décisions qui

sont prises c'est l'orientation politique qui est en cause. »

Monsieur POULAIN fait part de son intervention :

« La situation financière 2012 de notre ville se dégrade plus fortement que les années précédentes.

On observe un effet ciseaux où les dépenses réelles de fonctionnement dépassent largement les recettes réelles de fonctionnement. Le poids de la dette s'aggrave. Requalifiée d'un emprunt revolving, elle frôle les 14 millions d'euros (c'est presque le budget de la commune ou l'équivalent de 2 années d'impôts collectés). Les charges de personnels représentent 60,3% des dépenses réelles de fonctionnement. Cependant, il faut les requalifier en y ajoutant les charges issues de la convention passée avec les Francas. En effet, cette association remplace un service municipal qui employait des fonctionnaires. On les retrouve dans les charges exceptionnelles (187 000 €). Les dépenses de personnel représentent donc 63% des dépenses réelles de fonctionnement. (+2,5 points par rapport à l'année précédente). La norme retenue par le Ministère du Budget est de 50%. La Chambre Régionale des Comptes tolère un dépassement jusqu'à 55%. Nous sommes 13 points au dessus de la norme. Je vous rappelle que votre prédécesseur, Henri Houdebert, vous a laissé une situation saine où les dépenses de personnels étaient de 49%. Vous avez laissé déraiper ce poste. Vous mettez l'avenir de nos salariés en danger, comme en témoigne la privatisation urgente d'un service public municipal en faveur d'une association ou les relations exécrables que vous entretenez avec les représentants des salariés municipaux.

Les recettes sont gonflées de presque 1 million d'euros (soit 13 points d'impôts environ) par un nouveau délestage du patrimoine de notre ville. Le déficit de l'espace Évasion continue d'engloutir presque 8% des impôts collectés. En conclusion, la situation financière continue de se dégrader et la capacité à investir de notre ville se réduit fortement. Cela devient préoccupant quand on connaît les besoins liés à une forte hausse de la population.

Comment en sommes-nous arrivés là quand on sait que vous avez augmenté les impôts locaux de 28% depuis 2009 ? (soit 5,2% en moyenne par an). Pourquoi avoir laissé filer tous ces permis de construire sans anticiper les besoins en infrastructures ? Votre négligence dans la gestion de la ville nous a désarmé alors que nous faisons face à une crise importante. Vous avez gaspillé l'héritage d'Henri HOUDEBERT. Votre politique consiste à augmenter les impôts pour combler la mauvaise gestion observée. Le plus dur est devant nous ».

Monsieur CROUGNEAU répond à Monsieur POULAIN qu'il assène toujours les mêmes propos dénués de vérité. Il va essayer de lui démontrer, sans trop croire que M. POULAIN est capable d'entendre, qu'un ratio à lui seul ne signifie pas toujours ce que l'on veut démontrer.

D'abord M. POULAIN ajoute la cotisation versée aux FRANCAS aux charges de personnel. Il semble ignorer, alors que la convention a été délibérée en Conseil Municipal, que la majorité des agents est toujours payée par la Commune et figure donc dans les charges de personnel.

Ensuite, une fine analyse consisterait à apprécier les 2 éléments du ratio. M. POULAIN ne regarde que le numérateur constitué par les charges de personnel et pas le dénominateur constitué par les dépenses totales. Or, sur le premier chiffre, il se trouve que les charges de personnel représentent 569 € par habitant à Ambarès et Lagrave en 2011, quand sur la même année, elles sont de 607 € par habitant pour les communes de même strate. M. CROUGNEAU relève qu'Ambarès et Lagrave se situe au 15ème rang des communes de la CUB. Il ne semble pas que les 14 premières soient poursuivies par la Chambre Régionale des Comptes sur ce sujet.

D'autre part, en 2010, la dépense se situait à 577 € par habitant, le ratio était de 56,96%. En 2011 alors que la dépense se situait à 569 € par habitant, donc plus bas, le ratio était de 57,71%. Pourquoi, interroge t-il M. POULAIN. Tout simplement parce que les dépenses globales (charges courantes, charges financières...) sont bien maîtrisées.

Il est très facile de faire diminuer le ratio des charges de personnel, il suffit d'augmenter plus fortement les autres dépenses, ou-bien de privatiser les services. Par exemple, si l'on confiait le service de restauration à un privé, la ville ne rémunérerait plus une vingtaine d'agents, par contre elle paierait une prestation de service sans doute plus coûteuse encore. Le ratio des charges de personnel tomberait peut-être à 50%. Est-ce

que la Commune serait mieux gérée ? Est-ce que le service serait mieux rendu ?

Monsieur CROUGNEAU revient sur le terme souvent employé par M. POULAIN qui considère que le patrimoine de la ville est « bradé ». Il lui demande s'il est normal que la déchetterie qui est un service communautaire soit sur un terrain communal ? La ville a vendu ce terrain à la CUB. Elle n'a rien bradé du tout. M. POULAIN ne regarde que les cessions. Est-ce que l'on peut regarder tout le nouveau patrimoine construit : un pôle culturel neuf, un centre technique neuf, 3 écoles neuves en 10 ans ! Un foyer sportif neuf dans quelques semaines. Sur ce point M. CROUGNEAU pense que le patrimoine de la ville est plutôt très bien géré. Sans compter tous les bâtiments entièrement rénovés.

M. POULAIN fait également de grands effets d'expert avec l'emprunt revolving. M. CROUGNEAU tente une nouvelle fois de lui expliquer qu'il s'agit d'un prêt souscrit pour financer des investissements comme il se fait habituellement, et qui a la particularité de pouvoir être remboursé quand la trésorerie de la Commune le permet. Ceci a permis de faire économiser 31 000 € à la Commune en 3 ans.

Monsieur GUENDEZ voudrait mettre fin aux élucubrations de Monsieur POULAIN concernant la masse salariale. « On ne peut pas dire d'un côté que les services manquent cruellement d'agents, qu'il est nécessaire de revaloriser des représentants du personnel et dire que la masse salariale est trop importante. Nous avons procédé scrupuleusement à l'analyse de celle-ci et pour moi, plus qu'une polémique démagogique et électoraliste je préfère baser cette analyse sur des faits. Il apparaît notamment que le nombre d'agents de la commune (CCAS, EPA compris) est en dessous de la moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants en Aquitaine (source INSEE) soit un agent pour 57 habitants à Ambarès contre 1 agent pour 50 habitants. Suivant ces chiffres, il apparaît un déficit de 37 agents équivalents temps plein sur la commune. S'agissant du ratio du personnel par rapport au budget de fonctionnement, je voudrais vous éclairer sur les subtilités comptables. Bon nombre de collectivités a fait le choix d'externaliser certains services (petite enfance, entretien cuisine centrale, animation) Je rappelle ici que si nous avons procédé à la signature d'un SSIEG, la majorité des animateurs via des mises à disposition prennent part intégrante dans le budget de la commune. En outre, nous avons réintégré dans le budget consolidé, l'équipe du Centre Social Daniel Mitterrand. Par ailleurs, Monsieur le Maire et son équipe a fait le choix de maintenir et de développer le service de la cuisine centrale, de garder en interne l'intégralité des postes petite enfance. De surcroît, nous avons même renforcé cette axe en municipalisant le RAM intercommunal au regard du nombre important d'assistantes maternelles. En bref, si l'on veut comparer honnêtement ce ratio avec des communes qui ont sauvegardé les mêmes champs de compétences, on devrait ramener celui-ci aux alentours de 50 à 52 % Par ailleurs, comme l'a indiqué Jean CROUGNEAU, la maîtrise des coûts de fonctionnement explique en deuxième lieu ce ratio. Je voudrais ainsi profiter de l'occasion qui m'est donné pour féliciter l'ensemble des agents pour les missions qu'ils accomplissent au quotidien. »

Monsieur COMBE donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Maire je sais qu'il est dérisoire d'essayer de répondre à M. POULAIN, mais M. POULAIN votre cynisme me fait froid dans le dos.

Dans une période où le chômage atteint un niveau extrêmement élevé, vous reprochez à M. le Maire et au groupe majoritaire:

- d'employer trop de personnel municipal ;
- de permettre à ces personnes de par leur travail d'avoir un projet de vie ;
- de faire en sorte que ces personnes s'intègrent à la vie nationale en payant l'impôt et les taxes sociales.

Monsieur POULAIN vous avez les ratios et les cours de la bourse à la place du coeur.

Et je conclurai en vous disant, Monsieur POULAIN que si votre prénom me fait penser à l'étoile, vos propos me font penser à la lune et au qualificatif qui va avec. »

Monsieur le MAIRE rejoint les remerciements de Monsieur GUENDEZ pour y adjoindre les siens envers les agents qui ont une véritable conscience de ce qu'est le service public de proximité.

Il félicite et remercie le D.G.S., le service des Finances et tous les agents qui veillent à ce que ce budget soit scrupuleusement exécuté tout au long de l'année.

Le budget principal est adopté à la majorité
28 voix POUR
4 voix CONTRE (M. POULAIN, M. MOREL, M. CAILLAUD, M. EYILI)

Le budget du SPIC Transports de personnes est adopté à la majorité
28 voix POUR
4 voix CONTRE (M. POULAIN, M. MOREL, M. CAILLAUD, M. EYILI)

Le budget des Activités Culturelles est adopté à la majorité
28 voix POUR
1 voix CONTRE (M. POULAIN)
3 ABSTENTIONS (M. MOREL, M. CAILLAUD, M. EYILI)

N° 33/13

Contributions directes - Vote des taux 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU l'état n° 1259 de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2013 ;

VU le Budget Primitif 2013 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2013 ;

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur POULAIN rappelle que les bases ont été revalorisées par l'État de 1,8% et il fait confiance au Maire pour les augmenter bien plus en 2014 lorsqu'il aura été réélu.

FIXE les taux des impôts directs comme suit, inchangés depuis 2011 :

- Taxe d'habitation : 19,41 %
- Taxe sur les propriétés bâties : 29,83 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 83,71 %

ADOpte à la majorité 28 voix POUR
1 voix CONTRE (M. POULAIN)
3 abstentions (M. CAILLAUD, M. EYILI, M. MOREL)

N° 34/13

Subventions aux associations - Exercice 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 février 2013 ;

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur le MAIRE demande à Messieurs GIROU et MALBET ainsi qu'à Madame SCHWEBEL de ne pas prendre part au vote pour les associations dont ils sont présidents ou membres du bureau directeur.

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour l'exercice 2013 (hors actions partenariales) :

NOM DES ASSOCIATIONS	Montant
ASSOCIATION SPORTIVE AMBARESIENNE	173 569,00 €
LOISIRS ET CULTURE	156 060,00 €
ENTENTE SPORTIVE AMBARESIENNE	39 432,00 €
CERCLE AMBARESIEN	5 000,00 €
ASSOCIATION DE DANSES AMBARESIENNE	3 000,00 €
COMITE AMBARESIEN DE JUMELAGE	2 000,00 €
AMIS DES MARAIS DE MONTFERRAND	1 600,00 €
ONGI ETORRI	1 500,00 €
BIGANON AMBARESIEN	1 300,00 €
AMICALE DES ANCIENS D'AMBARES	1 000,00 €
COMITE DES FETES CHEMIN DE LA VIE	1 000,00 €
THES DANSANTS AMBARESIENS	1 000,00 €
AIDE NOUS	1 000,00 €
LE GARDON AMBARESIEN	800,00 €
CAVALIERS AMBARESIENS	800,00 €
USEP AMBARES I	600,00 €
THEATRE QUATRIEME DE SOUS	500,00 €
RESTOS DU CŒUR	500,00 €
UNC GIRONDE SECTION AMBARES	500,00 €
F.N.A.C.A.	500,00 €
LE JARDIN DES CANDIDES	350,00 €
AMICALE POUR LE DON DE SANG PRESQU'ILE	305,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES (PEEP)	300,00 €
AMB COUNTRY DANSE	300,00 €
F.C.P.E. MATERNEL ET PRIMAIRE	300,00 €
LA DIAGONALE DES REVES	300,00 €
GENERATION SAINT-DENIS	300,00 €
RAKS SHARKY	300,00 €
HAUTS DE RADIO	200,00 €
POURQUOI PAS NOUS ?	180,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Carbon-Blanc)	150,00 €
SABAREGES	150,00 €
ASS. ECONOMIE FAMILIALE	150,00 €
A.D.F.I	100,00 €
CERCLE DE BRIDGE	100,00 €
LES CRINS D'EN BARES	100,00 €
CROIX ROUGE	100,00 €
ETOILE AMBARESIENNE (COLLEGE C.MASSE)	100,00 €
MEDAILLES MILITAIRES 1757° section	100,00 €

DIT que le versement des sommes sera soumis à la présentation de bilans comptables et d'activité, d'une attestation d'assurance RC, et que celle-ci se réserve le droit de ne pas procéder au versement définitif des montants attribués.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2013 de la Commune.

ADOpte à l'unanimité

N° 35/13

Participation 2013 - Organisme de Gestion de l'École privée Saint-Michel Saint-Pierre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU la convention en date du 7 septembre 2009 signée entre la Commune d'Ambarès et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Saint Michel Saint Pierre ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°144/12 du 17 décembre 2012 ;

APRES AVOIR DELIBERE

ACTUALISE le montant forfaitaire par élève à la somme de 803,84 €, après prise en compte d'une évolution de +1,9 % de l'indice des prix à la consommation hors tabac publiée par l'INSEE pour l'année 2012 (788,85 € en 2012) ;

FIXE en conséquence à 69 130,24 € le montant de la dotation forfaitaire à verser à l'OGEC au titre de l'année 2013, sur la base de 86 élèves (79 l'année dernière) ;

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2013 du budget principal.

ADOpte à l'unanimité

N° 36/13

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - FDAEC 2013 - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes participe à la mise en œuvre de la politique du Conseil Général d'aménagement et de développement équilibré de l'ensemble du territoire girondin notamment en maintenant et améliorant la qualité des équipements communaux.

L'enveloppe globale (10 114 358 €) a été répartie entre les 63 cantons, chaque conseiller général de canton étant chargé d'en arrêter la répartition en concertation avec l'ensemble des maires du canton.

Le montant alloué à la commune d'Ambarès et Lagrave sera arrêté en concertation avec l'ensemble des maires du canton.

Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Le cumul du FDAEC avec d'autres subventions départementales pour une même opération n'est pas autorisé. L'autofinancement communal calculé sur le coût H.T. doit respecter un taux minimum de 20%. Les travaux d'équipement éligibles doivent répondre à au moins 3 des 10 critères prévus dans la délibération AGENDA 21 du Conseil Général du 15 décembre 2005.

Le dépôt du dossier doit intervenir au plus tard le 28 juin 2013.

APRES AVOIR DELIBERE

SOLLICITE l'aide du Département par l'attribution d'une subvention dans le cadre du FDAEC 2013 pour la réalisation de l'opération suivante :

· ECOLE ET GYMNASSE VICTOIRE : Remplacement du système de chauffage et passage au gaz

	Coût H.T.	Subvention sollicitée (80%)	Autofinancement (20%)
Chaufferie au gaz	130 162,54 €	104 129 €	26 033,54 €

ADOpte à l'unanimité

Dossier présenté par Monsieur CASAURANG, Adjoint au Maire

Réforme des rythmes scolaires - Information

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles.

Le décret prévoit la mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours à compter de la rentrée scolaire 2013-2014 et la scolarisation des élèves le mercredi matin.

Toutefois, les maires des communes avaient la possibilité jusqu'au 31 mars, de solliciter une dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

La Ville d'Ambarès et Lagrave a engagé une large concertation avec les acteurs locaux depuis la publication du décret.

Tout d'abord en réunissant le corps enseignant dès le 28 janvier, puis les associations locales le 30 janvier et enfin l'ensemble des représentants des parents d'élèves le 6 février.

Ensuite en distribuant un questionnaire aux parents qui a permis d'exploiter 934 réponses et avis (taux de retour de 61,5%).

Enfin lors d'un comité de pilotage du Projet Éducatif Local réunissant le 20 mars dernier l'ensemble des acteurs impliqués dans cette réforme, en présence de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Le Conseil Municipal est informé des modalités de mise en œuvre de cette réforme telles que proposées par M. le MAIRE au DASEN, à l'issue de cette concertation et conformément à l'avis du Comité de pilotage du PEL

Monsieur CASAURANG précise donc que le jour retenu sera le mercredi matin pour les écoles d'Ambarès et Lagrave, comme plébiscité par 90% des parents. La semaine de classe sera répartie sur 4 jours pleins et une demi-journée de 3 heures. Les horaires des écoles pour 2013-2014 seront donc :

9h00-12h00 et 14h-16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et

9h-12h le mercredi matin pour les écoles maternelles et

8h45-11h45 et 13h45-16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi et

8h45-11h45 le mercredi matin pour les écoles élémentaires.

S'agissant du mercredi midi, les familles qui le souhaitent pourront faire inscrire leur enfant à la restauration scolaire. A l'issue de ce temps, les enfants pourront regagner leur domicile ou fréquenter l'accueil de loisirs sans hébergement de la ville. De plus, cette réforme permet de libérer un temps le soir, oscillant entre 30 minutes en maternelles et 45 minutes en élémentaire. La ville mettra en place des ateliers sportifs et culturels à la sortie des classes à raison d'un par semaine et par enfant scolarisé. Afin que ce temps soit un véritable temps d'activité, il sera de 1 heure en maternelle et 1h30 en élémentaire.

La coordination sera placée dans le cadre du SSIEG en lien étroit avec les Francas de Gironde et la Ville, conformément à la collaboration mise en œuvre depuis septembre dernier.

Monsieur le Maire ajoute que conformément à ce qui a été annoncé en comité de pilotage du PEL, et dans le cadre de cette coordination, les Francas devront

obligatoirement travailler avec les associations locales pour la mise en place des activités.

Madame BLEIN fait part de son intervention :

« Les élus communistes sont partie prenante dans la décision de mettre en application le décret modifiant les rythmes scolaires dès la rentrée 2013 tant sur le fond : une réforme du rythme scolaire est nécessaire que sur la forme : une large consultation a été organisée. Enfin, les conditions concrètes à Ambarès et Lagrave de cette application (nouveaux horaires comme encadrement des enfants) nous semblent satisfaisantes.

Pendant, nous souhaitons émettre des réserves au nombre de trois:

- La réforme des rythmes scolaires ne doit pas s'en tenir au seul découpage de la semaine. Les rythmes scolaires, pour nous c'est aussi un redécoupage de l'année scolaire, la nature des activités scolaires à réorganiser (cours « magistraux », travaux dirigés, ateliers, travaux en groupes, sorties, etc.) Les formes de groupements qui en résultent (de la classe aux groupes plus ou moins nombreux, en passant par l'aide individualisée), des locaux adaptés et en nombre

- La refondation de l'école, la lutte contre l'échec scolaire, ne doit pas s'en tenir qu'à la question des rythmes scolaires:

Lutter contre l'échec, c'est aussi revoir la formation des enseignants, remettre en cause les contenus, les programmes, le « socle commun de connaissances », revoir les conditions d'enseignement, en terme de postes, de locaux, de moyens...

Une telle refondation sera difficile à mener sans moyens supplémentaires !

- Enfin, nous saurons rester vigilants quant aux risques que cette réforme comporte de voir « glisser » certaines disciplines hors de l'école : l'éducation physique, l'éducation artistique doivent rester de la responsabilité de l'Éducation Nationale !

Si l'éducation ne se réduit pas à l'école, celle-ci est le seul lieu gratuit et obligatoire d'accès pour tous à la culture !

Pouvoir avoir des pratiques culturelles sportives et artistiques en dehors de l'école, c'est possible, ne pas pouvoir en avoir à l'École, ça n'est pas possible !

L'École doit se baser sur l'élève qui n'a que l'école pour réussir ! La réussite de TOUS les élèves ne passera pas par moins d'école mais par plus et mieux d'école...Celle-ci doit rester l'institution dont la fonction sociale est de transmettre des savoirs universels et à égalité sur tout le territoire national. »

Monsieur POULAIN demande si la réforme sera appliquée en septembre 2013 ?

Une réponse positive lui est donnée

Madame KORJANEVSKI souscrit à l'intervention de Madame BLEIN et ajoute que la refondation de l'école doit aller plus loin, mais que la ville a travaillé en respectant le cadre concret qui lui était donné.

Monsieur POULAIN demande ce que feront les enfants le soir après les activités.

Monsieur CASOURANG répond que, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, à l'issue de la journée de classe, les enfants peuvent, soit être récupérés par leurs parents, soit rentrer chez eux avec le service de transport scolaire, soit fréquenter l'accueil péri-scolaire. En outre, une fois par semaine, sur une plage plus étendue, ils pourront bénéficier d'une activité dans l'esprit de la loi.

Monsieur le MAIRE fait sienne, la déclaration de Mme BLEIN. Il rappelle que la loi sur la refondation de l'école ne concerne pas que les rythmes scolaires même si tout le monde ne s'est focalisé que sur cela.

Il rappelle qu'un grand travail reste à faire notamment sur la formation des enseignants. S'agissant de la préparation de la mise en œuvre des nouveaux rythmes pour septembre 2013, plusieurs réunions sont programmées en avril avec les différents partenaires. Un comité de pilotage se réunira en mai pour valider les derniers éléments.

Enfin il souhaite souligner le fait que la réforme n'est pas neutre financièrement pour les collectivités locales et soutient la demande des maires de pérenniser l'aide de l'État qu'Ambarès et Lagrave percevra à hauteur de 50€ par enfant pour 2013-2014.

Il sait que les certains élus ont demandé que le fond soit redistribué aux communes qui appliquent la réforme à partir de 2013. Il préfère quant à lui se battre pour une

pérennisation de l'aide.

Madame KORJANEVSKI termine en rappelant qu'à Ambarès et Lagrave, la richesse des structures et de la vie associative permet d'envisager un potentiel de développement, mais que ce n'est pas le cas partout et notamment dans le monde rural. Elle souhaite rester vigilante pour ne pas que l'enseignement devienne à deux vitesses selon les moyens des communes.

Dossier présenté par Monsieur LAGOFUN, Adjoint au Maire

Rapport annuel 2012 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Information

Conformément au décret n°94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau, pour les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport annuel 2012 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon-Blanc, établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS), est communiqué au Conseil Municipal et tenu à disposition du public.

Monsieur POULAIN demande si l'eau est de bonne qualité car, pour avoir fait le tour du monde, dans certains pays l'eau est un danger. Il existe également un problème au niveau des robinets et demande à ce que la population soit informée. L'eau devient une denrée rare et suscite des convoitises.

Monsieur LAGOFUN indique que le SIAO vient de voter une nouvelle tarification progressive visant à inciter à économiser l'eau potable. D'autre part, toute la commune sera pourvue en télé-relève avant la fin mai. Les particuliers peuvent donc surveiller leur consommation au jour le jour sur internet et vérifier qu'ils n'ont pas de fuite dissimulée.

Quant à la qualité de l'eau, il est indiqué dans le rapport que la teneur en fluor se situe entre 0,7 et 1,4 mg/ L ce qui suffit à assurer une prévention des caries dentaires et par conséquent qu'il n'est donc pas nécessaire d'ajouter un complément de sels fluorés !

Madame KORJANEVSKI rappelle qu'en terme d'éducation, des actions sont menées dans le cadre de l'AGENDA 21 avec les écoles, premier vecteur d'éducation.

Monsieur le MAIRE ajoute que, dans le cadre des juniors du développement durable organisés chaque année par la CUB, un travail est mené autour de l'éco-citoyenneté (visite des stations de traitement...). En outre, la fondation France Liberté de Danièle Mitterrand dont l'association girondine est présidée par Jacqueline MADRELLE, fait un travail très important autour de l'eau dans le monde.

Oui, l'eau potable est un bien précieux et nous n'avons pas attendu M. POULAIN pour nous en occuper.

Monsieur COMBE informe que le Centre socioculturel organise un forum sur les habitudes de vie et notamment sur l'économiseur d'eau, le 9 avril prochain.

Enfin, Monsieur le MAIRE, pense aux récupérateurs d'eau pluviales qui viennent d'être installés dans les écoles pour leurs petits arrosages et la sensibilisation des enfants.

Dossier présent par Madame BRET, Adjointe au Maire

N° 37/13 Tarifs manifestations culturelles - 1^{er} semestre 2013 - complément

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Mme BRET, Adjointe au Maire

APRES AVOIR DELIBERE

FIXE les tarifs pour les manifestations culturelles suivantes :

- 1er mars 2013 : TINA COLLECTIV (Johannesburg) à l'École Primaire des Érables, spectacle proposé dans le cadre de la participation de la ville au projet Carnaval des Deux Rives, soutenu par la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et l'État : Gratuité

- 26 avril 2013, Concert de Guitare Classique à la Bibliothèque François Mitterrand, par Antoine Morinière : Gratuité

- Juin 2013 lecture rencontres à la Bibliothèque François Mitterrand avec Yan Broken, autour de la culture des Pays Baltes. (Sous réserves) : Gratuité

- 15 juin 2013, spectacle «La Fortune de Jeanne » à la Bibliothèque François Mitterrand par La Cie de l'Aurore : Gratuité

Madame BRET ajoute l'accessibilité pour tous à la culture

ADOpte à l'unanimité

Dossiers présentés par M. GUENDEZ, Conseiller Municipal délégué

N° 38/13 Création et suppression de poste - Mise à jour des effectifs de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. GUENDEZ, Conseiller Municipal délégué

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au vu des besoins de la Collectivité et de l'adaptation de ses services aux contraintes de fonctionnement :

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer et supprimer les postes suivants à partir du 1er avril 2013 :

Grades	Création	Suppression
Adjoint d'animation de 2ème classe à 32,5 / 35ème		1
Adjoint d'animation de 2ème classe à 19,5/35ème	1	
TOTAL		0

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2013 de la Commune.

ADOpte à l'unanimité

Questions diverses

* Monsieur POULAIN fait part de son intervention :

« Le Maire Serge Siméon de Cateau-Cambresis dans le Nord de la France a fait voter à l'unanimité par le Conseil Municipal, une réduction de 10% sur toutes les indemnités des

élus. L'économie réalisée (12 000€) permettra de créer un poste d'auxiliaire de vie. Je vous propose Monsieur le Maire d'appliquer cette mesure à Ambarès et Lagrave. Ceux qui sont aujourd'hui victimes de la crise seront sensibles à la solidarité de leurs élus de gauche. Pour information, en supprimant les 300€ octroyés au Maire en début de Mandat et en réduisant de 10% les indemnités des élus nous pourrions dégager 20 000€ environ par an.

Le groupe Europe Écologie les Verts d'Ambarès et Lagrave vous propose de porter cette idée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal »

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20h02*

Le MAIRE,

M. HERITIE,

Mme KORJANEVSKI

M. CROUGNEAU

M. CASOURANG

Mme MALIDIN

M. LAGOFUN

Mme BRET

M. COMBE

Mme DEGAN

M. MALBET

M. GUEDON

M. SICRE

Mme GARCIA

Mme MONTAVY

Mme BLEIN

Mme FAUGERE

Mme BOUZIGUES

M. GIROU

Mme CLAVERE

Mme DOSMAS

Mme DE PEDRO BARRO

Mme GUERIN

Mme LAHAIE

M. GIRAUD

Mme PAILLET

M. GUENDEZ

M. ALTUNA

M. RODRIGUEZ

Mme SCHWEBEL

M. EYILI

M. CAILLAUD

M. MOREL

M. POULAIN